

# Le procès Sadia, tuée car elle aimait un Belge, débute



Ce lundi 21 novembre, les Assises du Hainaut se penchent sur le meurtre de Sadia Sheikh, cette jeune femme Pakistanaise assassinée à l'issue d'un complot familial aux accents de crime d'honneur.

## **Crime d'honneur**

Sadia avait 20 ans lorsqu'elle est tombée sous les balles de son frère Mudusar (27 ans) à la fin octobre 2007. Le frère de la victime l'abat alors qu'elle se rend dans sa famille pour fêter la fin du ramadan. Rapidement, c'est la thèse du crime d'honneur qui est retenue par les enquêteurs. Rebelle contre les pratiques religieuses en vigueur dans sa famille, la jeune femme s'était éloignée de celle-ci, avant de se laisser convaincre de la revoir à l'occasion d'un repas pour repartir sur des bases saines.

## **Un enfant illégitime**

Le mobile de l'assassinat: une promesse de mariage avec un cousin pakistanais que Sadia refusait d'honorer. Promise par les siens à ce membre de la famille résidant à Islamabad, Sadia rêvait d'une autre vie, relate Le Soir. Elle était d'une nature volontaire et étudiait le droit dans une école provinciale de Charleroi. Musulmane pratiquante, élevée dans une famille très aisée et respectueuse des normes de son clan, elle avait

cependant déjà "failli" aux règles de sareligion. Elle avait, plus tôt cette année-là, porté l'enfant d'un jeune Pakistanais qu'elle voyait en cachette. Mais, contrainte par sa famille, elle n'avait pu garder l'enfant.

### **Mariage forcé**

C'est là que les choses s'étaient précipitées, que la famille avait décidé de garder la mainmise sur la jeune femme. Pour la rendre plus docile, il avait été décidé de la marier au cousin pakistanais, prénommé Abbas. Elle refuse, fuit, puis revient devant les menaces de suicide de sa mère. Par amour pour sa famille, elle accepte de s'unir à Abbas devant un imam et ce par webcams interposées. Evidemment, le sacrement du mariage devra être officiellement prononcé (et consommé) en présence des époux, et Sadia devra rentrer au pays.

### **Harcèlement**

En attendant, la vie de Sadia continue, elle étudie et, bien que surveillée, finit par rencontrer Jean Navarre, un jeune étudiant belge. Son amour pour lui causera sa perte, lorsque son frère s'apercevra de l'idylle. Amoureuse, Sadia décide que sa vie est auprès de son ami et ils se fiancent. Elle avertit sa famille de sa décision et, persuadée des représailles qui l'attendent, se cache et ne donne plus signe de vie. Ses proches la harcèlent, la cherchent jusque dans son école.

### **Réconciliation feinte**

Ils finissent par la retrouver avec l'aide d'une fonctionnaire carolo et afin de la persuader de les côtoyer à nouveau, changent de ton. Ils feignent la réconciliation, se prétendent résignés devant sa relation avec ce non-musulman, même si la mère de Sadia menace toujours de se donner la mort. Sadia se rend à plusieurs reprises chez ses parents, son frère servant d'intermédiaire "pacifiste". Elle accepte, toujours tiraillée par son amour pour les siens, mais en prenant la précaution de rédiger un testament avant sa première visite.

### **Guet-apens**

Le premier rendez-vous se passe relativement bien, mais amadouée, Sadia ne se doute pas du complot qui l'attend. Le 22 octobre 2007, son frère Mudasar va la chercher devant l'école pour partager en famille le repas de fin du ramadan. A peine au domicile familial de Lodelinsart, il l'abat avec l'arme du père. Son autre soeur est soi-disant blessée "dans la furie fraternelle". Sadia décède de ses blessures deux jours plus tard à l'hôpital.

### **"Honneur pour un frère"**

Si le frère, un temps en cavale, jure qu'il ne s'agit "que" d'un homicide non prémédité et poussé par les provocations verbales de Sadia ce jour-là (elle revenait pour l'argent, prétend Mudusar), les preuves portent à croire le contraire. Mudusar, étudiant en marketing âgé de 23 ans, avait rédigé une lettre peu avant les faits où il explique son dessein: "C'est un honneur pour un frère que sa soeur soit chaste. J'ai pensé à la scène et cela me fait froid dans le dos. Je ne veux pas devenir un assassin". Lors du retour de Sadia dans la famille, son père et lui lui soulignent que le sermon de l'imam leur donne le droit d'exécuter la charia. Un faisceau de présomptions mène donc à la thèse du complot familial dans le but de commettre un assassinat discriminatoire.

### **Quatre membres devant les Assises**

Si c'est le fils unique du riche patriarche, Tariq Mahmood Sheikh, qui a porté les coups fatals à sa soeur, la justice a inculpé tant le frère que les parents et la petite soeur de la victime. L'absence louche des parents à l'heure du crime, la blessure suspecte de la soeur de Sadia, les témoignages des proches de la jeune femme avant sa mort sont autant de preuves de la culpabilité de la famille Sheikh dans son entièreté. Ils seront tous jugés au même titre, et ce pour "assassinat discriminatoire" aggravé par une tentative de mariage forcé. Le procès durera près de quatre semaines.

(acx)